



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Novembre
Décembre 2025

2026 Année de résistance des peuples contre les attaques au droit international



*Palestine, Sahara occidental, Kanaky-Nouvelle Calédonie,
C'est aux peuples de déterminer leur avenir
et à l'ONU de soutenir ce droit imprescriptible*

ECHOS D'AFRIQUE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
« L'Amérique d'abord ! » ou « La Paix d'abord » ?



©AP - Evan Vucci

Les « Accords de Washington pour la paix et la stabilité » réaffirment l'engagement de la RDC et du Rwanda à mettre en œuvre l'accord de paix conclu le 27 juin 2025. Ils s'intègrent dans le cadre d'un accord économique bilatéral régional (REIF) entre Washington et Kinshasa, d'un côté, et Washington et Kigali, de l'autre. Une façade diplomatique pour Donald Trump soucieux de sécuriser l'accès américain aux minéraux stratégiques de la RDC et de reconfigurer les corridors de leur exportation. *Cet accord crée un nouveau cadre pour la prospérité économique. Il y a une richesse immense dans cette terre magnifique. C'est une terre magnifique.**

Mais elle a été gravement tachée de sang » (...) « Aujourd'hui, les États-Unis signent également leurs propres accords bilatéraux avec le Congo et le Rwanda, qui ouvriront de nouvelles opportunités pour les États-Unis afin d'accéder aux minéraux critiques et de fournir des avantages économiques à tout le monde. Et nous allons envoyer certaines de nos plus grandes entreprises dans les deux pays. Et nous allons extraire certaines des terres rares, et payer. Tout le monde va gagner beaucoup d'argent. »

Au regard de l'importance du potentiel de ses réserves minières, la RDC est « une pièce importante dans la rivalité Chine–USA ». « Nous n'avons pas signé un accord pour remplacer un partenaire par un autre. Nous avons intérêt à diversifier nos partenariats. La collaboration avec la Chine se poursuit », explique sur RFI Daniel Mukoko Samba, vice-Premier ministre congolais chargé de l'Économie nationale et signataire du partenariat stratégique RDC–États-Unis. En 2023, la Chine a importé pour 18,7 milliards de dollars de produits en provenance de la RDC, principalement des ressources minières.

Paulina Zidi, journaliste de RFI en RDC résume les trois types d'accords « qui forment l'architecture complète du processus à trois étages.

Le premier c'est l'accord de paix qui reprend les textes déjà paraphés ces derniers mois. Son objectif, est de mettre fin au conflit. Selon Donald Trump, ce paquet sécuritaire inclut un cessez-le-feu permanent, le désarmement des forces non étatiques et des dispositions pour permettre aux réfugiés de rentrer chez eux.

La deuxième, c'est le cadre d'intégration économique. Il s'agit du cœur économique du processus. L'idée est d'ouvrir, selon les mots de Donald Trump, «une nouvelle ère d'harmonie et de coopération» entre Kinshasa et Kigali, en s'attaquant à ce qui alimente le conflit depuis des décennies : l'opacité des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.

Ce cadre vise donc à réorganiser ces chaînes de valeur de manière transparente, formelle et contrôlée.

Le troisième étage est quant à lui composé par les deux accords bilatéraux : un entre Kinshasa et Washington, et un autre entre Kigali et Washington.»

Si les accords économiques sont très fournis de précisions sur leur mise en œuvre, il n'en est pas de même pour la partie consacrée au retour de la paix dans l'Est de la RDC. Pourtant le décorum était là avec la présence à la cérémonie de plusieurs autres chefs d'État du continent : Burundi, Kenya, Angola, Togo. Mais la désescalade militaire sur le terrain est loin d'être une réalité (de violents affrontements ont été signalés les derniers jours dans la province du Sud-Kivu) et l'atmosphère glaciale entre les présidents de RDC et du Rwanda qui n'ont pas posé devant la traditionnelle poignée de main, ni même échangé un regard durant la cérémonie. Le seul à être ravi c'était le président américain.

Les accords entre les parties au conflit ne comportent aucun mécanisme contraignant. Pas de sanction prévue en cas de non-respect des engagements et les deux pays conditionnent encore l'application de ces accords à des préalables : la neutralisation des FDLR côté Kigali et le retrait des troupes rwandaises de RDC côté Kinshasa.



Pour Zobel Behalal, expert à l'Initiative mondiale contre le crime organisé transnational « *La mine de Rubaya en RDC sous le contrôle du M23 depuis plusieurs années est une source du financement du conflit. Elle produirait*

15% du coltan mondial. Les minerais qui y sont exploités, avant la présence du M23, étaient déjà blanchis et continuaient à être blanchis au Rwanda. Les processus de traçabilité existaient déjà, mais les acteurs sur le terrain avaient réussi à les contourner. C'est vrai que, dans les accords qui ont été signés à Washington, il y a une dimension de traçabilité de ces minéraux. Mais, je pense que si cette traçabilité n'a pas été efficace à 100 % avant, il n'y a pas de raison qu'elle le soit demain sans un changement radical. »

Moins d'une semaine après la cérémonie, démonstration était faite qu'imaginer un plan de paix dans un bureau ovale présidentiel, à 11 000 kilomètres du terrain, sans tenir compte de toutes les données et sans le conditionner aux accords économiques, était sans lendemain.

Les troupes de la rébellion du M23, appuyées par des militaires rwandais, se sont emparées de la ville d'Uvira (760 000 habitants) devenue le centre administratif du Sud-Kivu depuis la chute de Bukavu. Ce qui lui permet de contrôler la frontière entre la RDC et le Burundi. Selon Human Rights Watch « L'utilisation de drones d'attaque, d'artillerie de gros calibre et d'autres armes a fait au moins 74 morts parmi les civils et 83 blessés, selon les Nations Unies et les reportages des médias. L'ONU a indiqué qu'environ 200 000 personnes ont fui les combats, dont plus de 30 000 ont franchi la frontière vers le Burundi. Le chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU a mis en garde contre la menace d'un embrasement régional aux conséquences incalculables dans la région des Grands Lacs.

Thérèse Kayikwamba ministre des Affaires étrangères de la RDC a plaidé devant le Conseil de sécurité de l'ONU pour des mesures coercitives contre Kigali pour avoir soutenu la chute d'Uvira aux mains de l'AFC/M23, confirmant que « *Il n'est pas acceptable qu'un accord solennel soit ainsi récusé dès le lendemain par ceux qui s'y étaient engagés* ». Elle s'est dite particulièrement préoccupée par le fait que le cessez-le-feu exigé par la résolution du 27 septembre, ne soit toujours pas appliqué.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné explicitement l'agression rwandaise, tandis que l'Union africaine a exigé le retrait de toute force étrangère non autorisée du territoire congolais.

Michael Waltz, l'ambassadeur américain à l'ONU, a accusé le Rwanda de déstabiliser la région et déclaré que les États-Unis "sont profondément inquiets et de plus en plus déçus".

* En 2018 il parlait des « pays de merde » de l'Afrique

MADAGASCAR

Reflux du puissant mouvement populaire des Gen Z et reprise en main via une « concertation nationale ».

« Refondation » de la république, ok... mais quid du néolibéral et du néocolonial ?

Extrait de l'important dossier posté sur notre site, sur le mouvement populaire mené par la Gen Z de septembre-octobre 2025 qui a fait imploser le régime mafieux, corrompu et autoritaire du « président français Rajoelina ». <https://afaspa.com/reflux-du-puissant-mouvement-populaire-des-gen-z-et-reprise-en-main-via-une-concertation-nationale/>

Nous en avons extrait ce lumineux texte de Marie Ranjanoro, où l'écrivaine met en perspective historique les récents événements politiques survenus dans l'île qui aboutirent à l'exfiltration du président Andry Rajoelina par l'armée française.



1972–2025 : Deux révoltes captées par la même matrice néocoloniale

« En 1972 comme en 2025, la France soutient le pouvoir jusqu'à sa chute, et pour cause, il s'agit pour elle d'un enjeu crucial de maintien de l'île sous son giron.

La constante française : de la Françafrique à la «coopération » militaro-énergétique.

En 1972, et depuis 1947, Philibert Tsiranana et le PADESM sont des représentants de l'autorité coloniale, opposés à l'émergence d'un parti indépendantiste comme le MDRM. Le PADESM, fort en province, assume son alignement assimilationniste et assure la transition en douceur du statut colonial à celui d'Union française. Andry Rajoelina de son côté, doit son coup de force de 2009 à un allié français de taille, Nicolas Sarkozy, le « faiseur de démocrates ». Sarkozy est le premier à légitimer le coup de force du jeune loup malgache, tandis que la communauté internationale dénonçait encore son putsch. Le 11 octobre dernier, une rumeur tenace circule dans les couloirs des rédactions journalistiques : tandis que Nicolas Sarkozy s'avance vers

les couloirs de La Santé, on chuchote qu'il aurait joué une dernière carte en faveur de Rajoelina, alors acculé dans le palais présidentiel, pour qu'Emmanuel Macron dépêche un avion militaire sur la Grande Île afin de l'exfiltrer en toute discréction vers La Réunion, où on le somme de se diriger vers un terrain plus neutre. Il choisira Dubaï... A l'image d'un Louis XVI montant à l'échafaud, « A-t-on des nouvelles de Lapérouse ? » prend en 2025, de forts accents de Françafrique. Mais en 1972 comme en 2025, la loyauté française ne dure que le temps du réalisme politique, dès les premiers signes d'une bascule en la défaveur de leur champion, Tsiranana comme Rajoelina, sont priés de tirer la révérence, et à charge du nouvel homme fort de la République de traiter avec l'hydre française. (...)

La rue, sans Dieu ni maître

En 1972, les étudiants imprimaient chaque soir les tracts du lendemain, qui partaient par le taxi brousse ou la poche sympathisante d'un steward ou d'une hôtesse de l'air par les vols – alors quotidiens – vers la province. En 2025, ce sont Instagram, les réseaux sociaux qui diffusent en continu et jusque dans les chambrées froides de la diaspora, le programme des manifestations et les revendications toujours plus incisives. (...)

Dans le monde entier, c'est toute une nation diasporique qui a suivi, le plan de vol du milliardaire Ravatomanga en fuite dans son avion privé, le même qui avait exfiltré son ami Carlos Ghosn au Liban.

Protéiforme, anonyme, égalitariste, ce sont ces idéaux et ces modus operandi qui ont fait de la mobilisation Gen Z une redite inattendue des mouvements historiques de 1972.

Depuis, le chapelet de ce qu'on appelle avec lassitude le « rotaka » (émeute, en malgache) n'était que la prosopopée lâche des velléités prédatrices d'hommes providentiels à la chaîne, d'opportunistes aux dents longues, de Che Guevara d'opérette. Presque toujours, la rue ne fut qu'un instrument du challenger contre le dernier dictateur en date. Albert Zafy contre Ratsiraka, Ravalomanana contre Ratsiraka, Rajoelina contre Ravalomanana... Les rappels d'une foule en délire réclamant inlassablement la reprise du même opéra tragi-comique, la tradition faisant reprendre au jeune démocrate précédant le rôle du vieux dictateur suivant. Mais en 1972 comme en 2025, c'est une vague sans ambition séditionnée qui s'abat sur le théâtre tout entier. Si les slogans visent sans ambages le Président et son affariste, la revendication est antisystème, anticoloniale, prenant racine dans l'urgence quotidienne pour viser les fondations toutes entières de ce négoce des puissants.

L'hypothèse d'une révolution confisquée

En 1972, deux étudiants deviennent malgré eux le symbole de l'embrasement. Les oreilles traînantes de la

police repèrent deux jeunes gens particulièrement prônes à être repris par leurs camarades dans leur ferveur et l'articulation de leur discours. Micheline Ravalononarisoa et Michel Rambelo, ceux que l'Histoire retiendra comme Michou Vavy (femme) et Michou Lahy (homme), sont alors visés spécifiquement par la police et envoyés au terrible bagne de Nosy Lava. Cette infâme prison politique, érigée par les Français, remplie du cri sanglant des insurgés de 1947, venait tout juste d'être condamnée, avant de servir à faire taire ces deux piliers de la vague étudiante. Ils y passeront plusieurs semaines en attendant la victoire de leurs camarades. (...)

En 1972 comme en 2025, c'est l'armée qui fera basculer le cours de l'Histoire. Refusant une fois de trop de tirer sur la foule, les militaires rejoignent les rangs du peuple. Tsiranana et Rajoelina sont mis en fuite. La rue a gagné.

En 1972, une guerre civile entre les loyalistes et les révolutionnaires fera rage, arbitrée par le Général Ramanantsoa qui remettra le pouvoir à Ratsimandrava. Celui-ci, assassiné à l'aube de son avènement sera épargné du spectacle triste de sa révolution volée. A l'échec du paradis socialiste proclamé par son opaque successeur, l'Amiral Rouge Didier Ratsiraka. (...)

Que reste-t-il de 1972 dans la jeunesse de 2025 ?



A l'heure où j'écris ces mots, se tiennent dans toute l'île des séminaires de la révolution, organisés par le collectif Gen Z, consultations éprouvées entre les jeunes de Tana et ceux de province, dans une langue que j'imagine chevrotante, entre Merina, malgache des hauts plateaux et parlers côtiers.

Mais quelle que soit la tonalité du vocabulaire employé, la seule question qui demeure est : Et maintenant ? C'est un jeune colonel aux yeux clairs qui a défrayé la

chronique française, déjà salivante de son fantasme d'une Afrique coutumière des putschs militaires (vieil Œdipe non-soigné vis-à-vis du Général De Gaulle sans doute). Mais c'est pourtant la figure inquiétante du premier ministre civil nommé à ses côtés qui nous reste en travers de la gorge. Cheveux en brosse, lunettes noires, veste de costume bombée par un ventre repu, la silhouette d'Herintsalama Rajaonarivelo – banquier de son état – nous semble beaucoup trop familière. Autour de lui flotte un parfum ancien, gagné sans doute dans les cercles d'affaires, les couloirs du pouvoir, le cuir des voitures de luxe qu'il a fréquenté durant de longues années.

Sur les réseaux sociaux du collectif Gen Z, en lettres capitales sur le fond rouge d'un poing levé s'étale une maigre mise en garde : « AUCUNE MAGOUILLE, AUCUN RETOUR D'ANCIENS DINOSAURES NE PASSERA INAPERCU. » Mais les jeunes sentent déjà que leurs inénarrables aînés ont déjà repris la main. « Merci pour la place nette les enfants, maintenant les grandes personnes vont parler entre elles. » Comment faire pour ne pas laisser glisser le pouvoir tout juste arraché ? Comment endiguer la mécanique trop bien huilée d'une révolution que l'on a trop vite fait de se faire voler ? Comment et que faire pousser dans les grandes flaques du sang versé ? En 1972, les révolutionnaires avaient connu la colonisation, évoluaient dans un monde en ébullition froide, dans la perspective de modèles économiques alternatifs. La génération Z est née après Internet, dans le siècle victorieux du capitalisme total, sans aucune échappatoire possible, ne serait-ce qu'à imaginer. C'est cet imaginaire qu'il faut nourrir, l'alimenter de nos utopies libertaires, égalitaires, féministes, border leurs rêves avec les nôtres qui furent cent fois brisés, leur narrer des contes, des royaumes sans rois, sans faim, sans chaînes, faire comme si nous aussi, nous y croyions encore. institutions de son pays, un adversaire à combattre, voire à abattre au lieu de lui rendre justice. Il empêche également les historiens, les chercheurs d'accéder aux informations nécessaires à leur travail scientifique pour établir la vérité historique »

SAHARA OCCIDENTAL

80ème cession de l'Assemblée générale de l'ONU

La résolution 80-89 remet à l'heure la pendule du Conseil de sécurité qui a ignoré une préoccupation du Secrétaire général inscrite dans son rapport d'octobre 2025 « Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'a pas été autorisé à se rendre dans le territoire depuis 2015, malgré de multiples requêtes en ce sens et bien que le Conseil de sécurité ait appelé i

instamment au renforcement de la coopération avec le HCDH, y compris par la facilitation de visites dans la région. L'absence de surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains a continué d'être préjudiciable à une évaluation globale de la situation des droits humains sur le terrain. Selon certaines informations, les observateurs internationaux, notamment des parlementaires, des avocats et des journalistes, ont continué de se heurter à des restrictions d'accès, des dizaines

d'entre eux s'étant vu refuser l'entrée ou ayant été expulsés. (...)

« Au cours de la période considérée, le HCDH a continué de recevoir des informations selon lesquelles l'espace civique se rétrécissait de plus en plus et des restrictions étaient imposées aux droits des Sahraouis à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, dans un contexte marqué par une multiplication des actes de surveillance, de harcèlement et d'intimidation. Les autorités marocaines auraient réprimé les manifestations et rassemblements

en soutien à l'autodétermination et les défenseuses sahraouies des droits humains auraient été particulièrement touchées, (...) violations dont auraient été victimes 79 militants sahraouis (...) des prisonniers de Gdeim Izik, qui sont toujours détenus dans des prisons en dehors du Sahara occidental, ont continué de nuire à leur santé physique et mentale. »

Cette ignorance indigne de la part du Conseil de sécurité a sans doute justifié la résolution 80/89 claire, adoptée 5 décembre 2025, publiée dans toutes les langues officielles, qui réaffirme « *la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies à l'égard du peuple du Sahara occidental* (...) elle « appuie le processus de négociation en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et loue les efforts déployés à cet égard par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental. (...) Elle invite les parties à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge et à s'acquitter de leurs obligations au regard du droit international humanitaire. Elle prie le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de continuer à suivre la situation au Sahara occidental et de lui présenter un rapport sur la question à sa quarante-vingt-unième session. »

Des étiquettes qui ne collent pas

Le 26 novembre il a manqué 1 voix au Parlement européen, pour contraindre la Commission et le Maroc à respecter la prescription de l'arrêt de la Cour Européenne de Justice du 24/10/2024 à propos des produits issus du Sahara occidental (tomates, tomates cerises, myrtilles) qui précise que « *le territoire du Sahara occidental constitue un territoire distinct de celui du Royaume du Maroc* ». Dans un verbiage inapproprié, le duo commercial a substitué au « pays d'origine » une appellation de l'administration marocaine « Dakhla Oued Ed-Dahab » ou « Laâyoune-Sakia El Hamra » ce qui n'est pas conforme à l'exigence de la réglementation internationale.

Une majorité de députés, 359, ont voté contre cet étiquetage, 187 l'ont approuvé et 77 se sont abstenus. Parmi les 18 députés de gauche présents qui n'ont pas pris part au vote, 7 appartiennent au groupe France insoumise. La majorité absolue de 360 voix contre n'a pas été obtenue pour faire barrage à cette double infraction au droit international.

49ème conférence EUCOCO de solidarité avec le peuple sahraoui, Le 30 novembre 2025 à Paris, le Front Polisario a annoncé, qu'il allait déposer un recours auprès de la CEJ. Les divers groupes parlementaires qui avaient bien spécifié en commission de l'agriculture et du développement rural qu'ils ne

voulaient pas se retrouver devant la CEJ, s'en souviendront quand l'accord Maroc/UE sera soumis à leur approbation en début d'année 2026.

La Confédération paysanne qui avait saisi la CEJ sur l'accord agricole Maroc/UE, a mené une action chez le négociant de tomates Azura, installé dans le marché international Saint-Charles puis dans un hypermarché de Perpignan.

Au cœur des revendications : la



concurrence déloyale et des produits dont la provenance est mal signalée.

Le syndicat agricole voulait dénoncer des pratiques jugées illégales comme l'explique sa porte-parole Fanny Metrat : "Azura est une entreprise d'importation de produits soi-disant marocains, étiquetés marocains, alors que les tomates arrivent du Sahara occidental qui n'est pas un territoire marocain. C'est un territoire occupé". "Le salaire moyen d'un ouvrier au Sahara occidental, c'est sept centimes de l'heure, chez nous, c'est 11 euros !"

*Fanny Métrat, porte-parole de la Confédération syndicale (avec un bonnet bleu) et ses camarades, dans le magasin Carrefour. © Antoine Berlioz / Reporterre

KENYA

Des députés accusent des soldats britanniques de violences sexuelles et de dommages écologiques
Le Parlement du Kenya a publié le 25 novembre 2025 une enquête mettant en cause des soldats britanniques d'une unité de l'armée maintenue après l'indépendance du pays en décembre 1963. Ils sont accusés d'avoir commis "des viols, des agressions et des abandons d'enfants conçus par des soldats" ainsi que des dommages graves à l'environnement. L'armée britannique aurait "rejeté la plupart des plaintes comme étant fausses, sans publier ses conclusions".

Le rapport a été mené par la commission ministérielle kényane chargée de la défense, du renseignement et des

relations étrangères, comme le rapporte le journal britannique The Guardian.

Les troupes de la Batuk, stationnées dans une base militaire près de la ville de Nanyuki, forment jusqu'à 4000 fantassins britanniques chaque année. Plus de mille soldats kenyans par an reçoivent aussi une formation britannique.

Les conclusions des députés révèlent que : « Les survivantes de violences sexuelles ont signalé que des affaires ont été abandonnées ou mal traitées par les autorités locales, de nombreuses victimes se voyant refuser l'accès à la justice ».

Résumé de l'article de Lorène Bienvenu TV5 Monde

TUNISIE

Tunis 6/12/2025 ©Reuter J. Abedellaoui



« L'opposition n'est pas un crime » criaient les centaines de manifestants qui ont défilé dans les rues de Tunis le 6 décembre pour dénoncer la répression à toute forme d'opposition et la libération des personnes emprisonnées pour un délit opinion qui ne dit pas son nom.

Libération de Sonia Dahmani

Après un an d'emprisonnement, l'avocate-journaliste a été remise en liberté le 27 novembre 2025, jour où le Parlement européen adoptait une résolution condamnant la détérioration de la situation des droits de l'homme en Tunisie.

Comme en mars 2023, les députés français du Rassemblement national et de la Ligue italienne ont voté contre le texte.

Accusée de « *diffusion de fausses nouvelles, d'atteinte à la sûreté publique et d'incitation à un discours de haine* », elle avait dû répondre à cinq procédures judiciaires qui

avaient conclu à un total de 4 ans et 2 mois de prison. Le comité qui s'était constitué pour sa libération avait alerté le Parlement européen sur son arrestation brutale dans les locaux du siège de l'ordre des avocats et sur les harcèlements qu'elle et sa sœur subissaient quotidiennement.

La poétesse Chaïma Issa, a été arrêtée le 29 novembre au cours d'une manifestation à Tunis pour dénoncer les atteintes au droit d'expression, organisée par l'Association tunisienne des femmes démocrates et l'association Aswat Nissa (Voix de femmes).

NIGÉRIA

Condamné à mort pour une chanson

Le 1er décembre Amnesty International a lancé une campagne pour la libération de Yahaya Sharif-Aminu depuis 5 ans dans le couloir de la mort.

En février 2020, le chanteur

de 22 ans a publié un morceau sur les réseaux sociaux faisant l'éloge d'un imam de la confrérie musulmane Tijaniya, très répandue d'Afrique de l'Ouest. La chanson fut estimée blasphématoire du fait

dessus du prophète. Des manifestants ont incendié la maison familiale. Arrêté un mois plus tard le chanteur a été condamné à la pendaison pour «blasphème» par la haute cour islamique de l'État de Kano.

Bien que la condamnation

ait été annulée par la Haute Cour de l'État de Kano du fait que la loi sur le blasphème est contraire à la liberté d'expression, le chanteur n'a pas été remis en liberté. Ses avocats ont saisi la Cour suprême.

SÉNÉGAL

Premier satellite sénégalais

Gayane Faye titulaire d'un doctorat en télédétection spatiale obtenu à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a été récompensé du Cauris d'or 2025 catégorie innovation technologique, pour avoir mis en orbite « Gaindesat1A », premier satellite sénégalais entièrement conçu, fabriqué et développé par des ingénieurs sénégalais.

Lancé le 16 août 2024, le satellite effectue un tour complet de la terre toutes les 90 minutes, soit 16

passages par jour, dont deux au-dessus du Sénégal. Lors de ces survols, l'équipe du projet spatial SENSAT dispose d'une fenêtre de sept minutes pour interagir avec l'engin.

GAINDESAT-1A (Gestion Automatisée d'Informations et de Données Environnementales par Satellite) joue un rôle clé dans la surveillance de l'environnement et l'observation de la terre. Dans le cadre d'une souveraineté technologique, il permet de collecter des données essentielles de prise de

décisions pour la gestion ressources naturelles, en particulier celles liées à l'eau.

Avec ce projet novateur, le Sénégal s'affirme comme un acteur émergent dans le domaine spatial et pose les bases d'un futur prometteur pour l'utilisation des technologies satellitaires au service du développement durable.



MAROC

L'actualité du ballon rond occulte celle des tribunaux

La CAN (Coupe d'Afrique des Nations) est arrivée à point nommé pour faire disparaître des écrans et des ondes la répression de la vague de protestation de l'automne dernier relative aux choix budgétaires de l'État qui ont accentué les manques graves de financement des structures de santé et d'éducation du royaume. Les centaines d'incarcérations et les sentences iniques prononcées à l'encontre des jeunes visaient à dissuader toute poursuite du mouvement, à Rabat, Tanger,

Casablanca, Marrakech et Agadir, à proximité des micros et caméras du monde durant la CAN.

Le 23 décembre la Chambre criminelle de première instance près la Cour d'appel de Marrakech a rendu, ses verdicts pour 25 prévenus poursuivis à la suite des manifestations de la Gen Z. Si certains ont été acquittés, les peines prononcées s'échelonnent de deux à six ans de prison ferme (soit 55 ans et 6 mois), basées sur des accusations qui fluctuent quand le manque de preuve est trop flagrant. En outre les condamnés devront payer conjointement 2 millions de dirhams à

l'État marocain, 100 000 dirhams à l'Inspection générale des Forces auxiliaires, 100 000 dirhams à une victime, 300 000 dirhams à deux banques, 100 000 dirhams au Croissant-Rouge marocain, et 50 000 dirhams au Conseil provincial d'Al Haouz.

Verdict d'une tolérance « zéro » à la contestation populaire au pays du roi des pauvres où une grande partie de la jeunesse mobilisée via les réseaux, dit ne plus se reconnaître dans les canaux politiques traditionnels.

Inondation soudaine mais prévisible

La ville de Safi sur la côte atlantique à 250 kilomètres de Casablanca, implantée en plein cœur de l'embouchure de la rivière Chaâba, compte 300 000 habitants. Réputée pour sa poterie c'est aussi un port de pêche et un port marchand. Une région riche de ses ressources naturelles et humaines mais marginalisée au regard de ses infrastructures.

La crue soudaine qui a ravagé le quartier populaire le 14 décembre 2025 n'est pas nouvelle. Depuis des siècles elle se répète à l'occasion de pluies torrentielles. Mais nous ne sommes plus en 1647, 1791, 1855 ni en 1927. Le réseau d'assainissement vétuste et sans entretien ne peut contenir la moindre colère de l'oued qui a fait 37 morts et 14 blessés hospitalisés dans l'ancienne médina en cette fin d'année. C'est la raison de la colère de ses habitants du quartier populaire de la ville, loin des résidences de ses notables. Ce sont les habitants qui ont porté assistance aux sinistrés avec la Protection civile. Une commission sociale de solidarité s'est constituée pour coordonner les secours devant l'incurie des autorités locales qui n'ont pas répondu à l'appel des journalistes.

Le mouvement populaire qui réclamait moins d'argent pour les stades et plus pour la santé et l'éducation, ajoutera sans doute aussi des moyens pour les infrastructures au service de tous.

CAMEROUN

Anicet Ekane mort en prison

Il avait combattu pour l'indépendance du pays, ce militant est décédé à 74 ans, le 1er décembre, dans les geôles du dictateur qui vient une huitième fois d'usurper le pouvoir. Arrêté le 24 octobre, avec d'autres cadres de son parti, le Manidem (Mouvement africain pour la nouvelle indépendance et la démocratie qu'il a fondé lors de la scission de l'UPC en 1995). Les Camerounais ont été bouleversés par le décès de cet ancien anticolonialiste qui avait assisté à l'exécution par balles d'Ernest Ouandié*, dirigeant de l'UPC le 15 janvier 1971 sous le régime d'Ahmadou Ahidjo mis en place par la

France. Pour Serge Patrick, chargé de la communication du Manidem, « *c'est une mise à mort volontaire* » et un « *crime d'État* ». Les autorités n'ignoraient pas qu'Anicet Ekane souffrait de problèmes respiratoires, elles n'avaient pas permis que son matériel d'assistance soit ramené de son domicile et son transfert à l'hôpital demandé n'avait pas été suivi d'effet. Sa sœur et ses avocats ont refusé qu'une autopsie non contradictoire soit effectuée pour connaître les causes de la mort. Depuis la réélection contestée de P. Bya en octobre dernier, près de 2500 personnes arrêtées sont toujours en prison.

*Jacques Foccart était venu en personne exiger son

ÉGYPTE

Des égyptologues élucident le mystère de la tombe de Chéchonq III à Tanis

En octobre 2025 c'est la découverte exceptionnelle dans le delta du Nil de 225 statuettes funéraires qui a permis d'identifier un des mystérieux occupants de la nécropole royale de Tanis et permis comprendre une période encore méconnue de l'Égypte antique.

"Trouver des statuettes en place dans une tombe royale, ce n'est pas arrivé depuis 1946 dans la nécropole de Tanis et, je crois, jamais dans la vallée des Rois" en dehors de celle de Toutânkhamon en 1922, a indiqué l'égyptologue Frédéric Payraudeau qui dirige avec son collègue égyptien Ahmed Nakshara la Mission française des fouilles de Tanis, rattachée à l'Ecole pratique des hautes études (Université Paris Sciences et Lettres EPHE-PSL).

L'équipe avait déjà fouillé "les trois autres angles" d'une étroite tombe, occupée par un imposant sarcophage. *"Quand on a vu trois ou quatre statuettes collées, on a su tout de suite que ça allait être génial."*



L'équipe a mis dix jours pour extraire avec précaution les 225 petites figurines en faïence verte. Ces statuettes baptisées "ouchbetis" étaient des "serviteurs" destinés à accompagner le défunt dans l'autel. Parmi elles, certaines représentent des chefs d'équipe et "plus de la moitié sont des femmes", ce qui est "assez exceptionnel", a souligné M. Payraudeau en conférence de presse.

Tanis a été fondée vers 1050-1030 avant notre ère pour être la capitale des rois de la XXI^e dynastie. C'est d'elle que provient le grand sphinx de granite qui trône au musée du Louvre. Ce site majeur a été identifié en 1722.

Entre 1939 et 1946, l'archéologue français Pierre Montet y avait mis au jour huit tombeaux princiers et royaux des XXI^e et XXII^e dynasties. Dans les sépultures en partie intactes, il avait découvert sarcophages de pierre et d'argent, masques d'or, parures et vaisselles précieuses, devenus des joyaux du Musée du Caire. Après avoir été étudiés, les ouchbetis découverts en octobre ont vocation à les rejoindre.

Extrait du site GEO

<https://www.geo.fr/histoire/comment-des-egyptologues-ont-elucide-le-mystere-de-la-tombe-de-chechonq-iii-a-tanis-229897>

CULTURE

FRANTZ FANON d'Abdenour Zahzah



En clôture du Cinéma du réel 2024.

Algérie 1953. À l'hôpital de Blida-Joinville, Frantz Fanon, jeune psychiatre martiniquais, l'une des plus grandes figures antiracistes et anticoloniales françaises, tente de soigner les Algériens de leurs aliénations lorsque la guerre surgit à l'intérieur même de ses services. « Son sous-titre à rallonge, Chroniques fidèles survenues au siècle dernier à l'Hôpital psychiatrique

Blida-Joinville au temps où le docteur Frantz Fanon était chef de la cinquième division entre 1953 et 1956, témoigne de la voie descriptive qu'il emprunte : le film propose la peinture quasi sans ornement d'une succession de situations reconstituées avec fidélité, tournées à l'endroit même où elles ont eu lieu, plutôt que le déploiement, comme chez Barny, d'un récit romanesque. » indique Corentin Lê sur Critikat.

Tourné intégralement dans l'hôpital psychiatrique de Blida-Joinville que Frantz Fanon a dirigé alors que la guerre d'Algérie éclatait, le film d'Abdenour Zahzah met en lumière la genèse de l'engagement anti-colonial de l'auteur de Peaux noires, masques blancs.

Bande annonce : <https://youtu.be/kTjU9FQZ>

PILLEURS DE TERRES de Fanny Paloma

Avant-première gratuite le 13 janvier 2026 à Paris.

https://youtu.be/z6iML_60DLs?si=cZv84ycXX9w2b1TY



À travers un procès historique en cours en France, Pilleurs de Terre questionne les systèmes judiciaires et les règles du marché international en matière de droits humains et environnementaux. Il dénonce des pratiques néocolonialistes profondément ancrées, qui perpétuent l'impunité des

multinationales.

Du Cambodge au Cameroun, en passant par la France, Pilleurs de Terre dévoile un réseau international de résistance méconnu, qui, je le crois profondément, mérite d'être porté à la connaissance du grand public."

Le film ne se limite pas à un constat : il partage la réalité de ces luttes tout en mettant en lumière les moyens de préserver la paix et la souveraineté des peuples, face aux menaces contre les écosystèmes et les droits des communautés.

Il pose un regard critique sur la responsabilité des grandes entreprises face aux communautés locales.

Laâyoune, en attendant

Roman de Nicolas Rouillé

Daha, Maalouma, Otman et leurs camarades terminent l'année au lycée Tanmiya de Laâyoune, au Sahara occidental. L'humiliation infligée à l'un d'entre eux par un professeur marocain au prétexte de ses origines sahraouies les tire de leur torpeur et les renvoie brutalement à leur condition de colonisés.

Au rythme des matchs de foot de la Coupe d'Afrique des Nations, terrain d'affrontements géopolitiques, la petite bande d'amis prépare sa riposte.

Déjouant l'ombre portée d'un passé qui voudrait les condamner à la résignation, la prison ou l'exil, ils cherchent leur route dans un temps suspendu, dans l'attente d'une lointaine indépendance.

Parait en janvier 2026 - 160 pages - 18 €



« Vive les rifains ! » première grève anticolonialiste

Article de l'historien Alain Ruscio dans *L'Humanité*

Solidaire de la lutte du peuple marocain et du Rifain Abd el-Krim exilé, le PCF lance le 12 octobre 1925, avec la CGTU et l'ARAC, la mobilisation sociale. *L'Humanité* avait appelé dès le mois de mai à rejeter « l'invasion impérialiste ».

S'il est communément admis que le XXe siècle fut celui des décolonisations, si les noms de Gandhi, Hô Chi Minh, Abane Ramdane ou Amilcar Cabral viennent à l'esprit, il faut résolument mettre en tête de liste Mohammed ben Abdelkrim El-Khattabi,

couramment appelé Abd el-Krim, un Rifain vivant dans la partie espagnole du Maroc qui leva l'étendard de la révolte en 1921.

© Albert Harlingue / Roger-Viollet

Texte complet sur <https://afaspa.com/vive-les-riffains-premiere-greve-anticolonialiste/>

